



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 5 JUILLET 2023

## **Blocage du transfert de la gestion du Plan France Très Haut Débit : Régions de France, Départements de France, France urbaine et l'Avicca dénoncent l'inertie de l'État et alertent sur des risques de défauts de paiements des collectivités**

Dans le cadre du contrôle du Plan France Très Haut Débit réalisé en 2020 par la Cour des Comptes, la juridiction financière du Palais Cambon a formulé la recommandation de ne plus passer par la Caisse des Dépôts pour gérer les fonds destinés à financer le Plan France THD. L'État a donc décidé de transférer la gestion de ce Plan à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Ce transfert, initialement prévu en janvier 2021, a été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour laisser le temps aux services de l'État de s'organiser. Les représentants de l'État au Comité de concertation France Très Haut Débit se sont toujours montrés rassurants s'agissant de ce transfert, qui devait être automatique, simple et sans autre conséquence pour les collectivités engagées dans le Plan France THD que de devoir signer un avenant.

Aujourd'hui, 6 mois après l'arrêt du portage du FSN, la convention de transfert du mandat de gestion à l'ANCT n'est toujours pas signée. Les collectivités qui déploient massivement la fibre optique en métropole comme en outremer ne reçoivent plus les subventions dues par l'État, alors que les déploiements, toujours très dynamiques, continuent et entraînent des décaissements toujours plus importants pour les porteurs de Réseaux d'initiative publique. Les collectivités doivent se refinancer alors même que les taux d'intérêts grimpent, l'une d'entre elles est même menacée de défaut de paiement avant la fin de l'été.

Face à ce blocage purement administratif et alors même que le transfert de gestion était prévu de très longue date, les associations d'élus représentées au sein du Comité de concertation France Très Haut Débit demandent que **l'État signe rapidement la convention de transfert du mandat de gestion du Plan France THD à l'ANCT** et vienne en urgence en aide aux collectivités qui auront supporté des coûts de refinancement imprévus.

**Contacts presse :**

**Départements de France**

Sébastien Zimmermann

06 66 23 90 81

[Sebastien.zimmermann@departements.fr](mailto:Sebastien.zimmermann@departements.fr)

**France urbaine**

Benoit Cormier

06 40 86 45 38

[b.cormier@franceurbaine.org](mailto:b.cormier@franceurbaine.org)

**Avicca**

Ariel TURPIN

01 42 81 59 99

[presse@avicca.org](mailto:presse@avicca.org)

**Régions de France**

Violaine Hacke

06.28.47.53.55

[vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org)

**L'Avicca :**

Créée en 1986, l'Avicca fédère les collectivités françaises qui agissent pour l'aménagement numérique des territoires, afin de mutualiser les expériences et peser sur le contexte national. 36 ans d'expérience lui donnent un recul irremplaçable dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies et des évolutions technologiques. L'Avicca est membre des instances nationales de concertation, d'échanges et de décisions s'agissant de la transformation numérique de la France. Elle est également partenaire de locales TV (Télévisions locales de service public). L'association représente ainsi 230 adhérents, Villes, intercommunalités, Départements, Régions, syndicats mixtes, syndicats d'énergie, régies, SPL, de métropole et d'Outre-mer.

**Départements de France :**

Départements de France est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics ;
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

**Régions de France :**

Régions de France est l'institution regroupant les régions françaises. Elle est la voix des Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes, et promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale. Régions de France organise également la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions, et constitue un centre de ressources pour les élus régionaux et leurs techniciens.

**France urbaine :**

Présidée par Johanna Rolland, Maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. C'est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 108 membres. Elle représente 2000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. L'association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.